

MAIRIE LE MAZEAU

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 NOVEMBRE 2016

* * * * *

L'an deux mil seize, le sept novembre, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

* * * * *

ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, GUITON P, BRISSON N, LAUMOND F, BOUHIER BONNEAU B, GIRAUD P, HERHARD AM, LUCAS M, VEILLAT FABIEN F

EXCUSEE : Mme GROUSSET S

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 OCTOBRE 2016:

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 6 Octobre 2016

2°) RIFSEEP: NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Maire informe le Conseil Municipal que ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux primes actuelles et qu'il est nécessaire de présenter un nouveau projet de délibération sur ce sujet pour avis de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion. Il donne lecture de ce projet en expliquant ce nouveau dispositif composé en deux parties, l'IFSE versée mensuellement et le CIA versé annuellement, primes qui ne rentrent pas en compte dans le calcul des retraites. Un principe de parité doit être respecté en fonction des cadres d'emplois des fonctionnaires de l'Etat. Le Conseil Municipal approuve ce projet.

3°) RESTRUCTURATION DU POLE SCOLAIRE :

❖ Consultation de maîtrise d'œuvre : 17 bureaux d'architectes ont répondu et 3 ont été retenus pour une audition le 16 novembre. (Frénésis, R&C, Thibault Pochon). Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à assister à cette réunion pour ensuite pouvoir retenir un candidat.

Le projet porte sur un coût estimatif de travaux de 407 550 € HT.

❖ Mise en place de serrures, pour des raisons de sécurité : Ainsi, 11 verrous ont été installés pour un coût de 1 112,64 € TTC.

- ❖ Remplacement du poêle à fuel dans la classe élémentaire : plusieurs devis ont été demandés

Delaval Richard : 6 554,70 € TTC pour un poêle à pellets 15 KW

1 777,94 € TTC pour l'installation de 6 convecteurs électriques de 2 000

Watts

Plantinet : 5 468,86 € TTC pour un poêle à pellets 14 KW

Le Conseil Municipal opte pour l'installation de convecteurs électriques dans l'attente de la réhabilitation de l'école

4°) LOCATION DU COMMUNAL : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 nouvelles parcelles du communal ont été remises en état et sont disponibles à la location ; Il est aussi nécessaire de revoir le prix du fermage pour l'ensemble des terrains qui ont baissé en qualité d'herbage.

Sur avis de la commission du Communal et après concertation des agriculteurs, Monsieur le Maire propose d'attribuer les nouvelles parcelles à Mr Noël Brisson et Mr Benoît Trojet. Les parcelles situées avant le pont du Communal seront louées à 100 €/ha et celles situées après le pont, seront louées à 50 €/ha. Pour l'année 2016, aucun fermage ne sera demandé pour les 2 nouvelles parcelles remises en état. Les terrains devront rester en prairies et entretenus chaque année en pâture et en fauche, en respectant les clôtures et les plantations (peupliers d'alignement, frênes...). Le broyage des ronciers et l'entretien du pourtour des terrains devront également être effectués régulièrement. Toute dégradation d'arbres sera à la charge du fermier. Le remplacement des plants sera assuré par la Commune qui refacturera la remise en état au fermier.

5°) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 :

Le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes tarifs qu'en 2016.

Pour 2017 / Prix de l'abonnement : 48 € HT

Le m³ : 0.70 € HT

6°) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes pour être en conformité avec les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE).

7°) LOCATION SALLE POLYVALENTE:

Le Conseil Municipal décide de reconduire le tarif préalablement fixé pour les cours de musique donnés par Emilie ROY, soit 20 € par mois pour une heure d'utilisation par semaine.

8°) EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE:

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis détaillé pour l'extension du réseau d'eau potable, afin de desservir le projet de Mr Alexis Gibeaud.

Accord du Conseil Municipal pour un montant de 1 426.67 € TTC

9°) AMENAGEMENT DU PODIUM DE LA SALLE DES FETES:

Cet aménagement consiste à acquérir certaines fournitures telles que rideau, tringle, panneaux

en bois, ...pour permettre des représentations théâtrales.

Monsieur Pierre Guiton, sollicite en qualité d'Adjoint ces fournitures, ce qui permettrait aussi que ce matériel (propriété de la commune) soit à la disposition de l'école, ou d'autres associations, si besoin.

Du fait que Mr Pierre Guiton est également Président de l'Association MAZ'ARTS, Monsieur le Maire lui demande de se retirer le temps du débat. La majorité des élus restants, ne souhaite pas que ce matériel soit acquis par la commune, l'utilité future n'étant pas prouvée à ce jour. Pour arriver à un compromis entre les élus, il est décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de lancement à l'association MAZ'ARTS, d'un montant de 500 euros sur les 1000 euros sollicités au départ.

10°) POINTE DE LA PECHERIE :

Les travaux sont achevés pour un montant total de 35 878.34€ TTC

Maître d'œuvre : 5 280 €

Jardins d'Autises : 15 062.54 €

Colas : 15 535.80 €

11°) BAR TABAC :

Le Maire a signé la résiliation du bail le 2 novembre. Il est convenu que le montant du loyer dû par la Commune à Mr Chesseboeuf est de 150 € parmois pour la partie à usage commercial. La licence est valable 5 ans, sans ouverture d'établissement. Pour le tabac, les Douanes accordent un délai de 6 mois pour trouver un repreneur...

12°) LETTRE DU DIOCESE DE LUCON :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre en réponse à la demande d'acquisition d'une bande de terrain sur le Cercle pour permettre une liaison piétonne entre l'école et le futur lotissement. Après un accord verbal au départ du projet et l'explication qui en avait été donnée, le Diocèse après consultation des membres de l'Association du Cercle émet un avis défavorable

13°) DECISION MODIFICATIVE :

Modification des crédits sur le budget Tourisme

- Compte 6218 : + 3 200 €
- Compte 61521 : - 1 800 €
- Compte 61528 : - 1 400 €

14°) QUESTIONS DIVERSES :

M. Le Maire : - propose une réunion du CCAS le mardi 15 novembre à 17 h 30 (dossiers bénéficiaires et repas en début d'année, date à définir...)

- signale que le Sycodem a mis en place un nouveau service de collecte et de valorisation des coquilles d'huîtres et autres coquillages produits à l'occasion des fêtes de fin d'année. Mr Pierre Giraud, fait remarquer que cela demandera une discipline stricte. Seuls les coquillages seront collectés. Tout bac souillé par d'autres déchets (crustacés, rince-doigts, citrons, vaisselles jetables,...) ne pourra pas être pris en charge par la filière de recyclage. La Commune doit faire savoir si elle est intéressée par cette opération.

P. Guiton : demande l'installation d'une boîte à livres sur la façade de la bibliothèque, sous le préau. Les livres seront à la disposition gratuite de ceux qui veulent bien les emprunter, et seront remis après lecture.

AM Herhard : fait un résumé succinct de la réunion « Enfance Jeunesse » de la Communauté de Communes portant sur l'approbation du budget prévisionnel 2017, fonctionnement des différentes structures petite-enfance, jeunes : les micro-crèches, le centre de loisirs, le RAM, la MIL, la sécurité routière... Recrutement des animateurs pour la saison prochaine, conditions, délais...

F. Laumond : informe les élus qu'il se retirera du Conseil Municipal courant 2017 en raison de son déménagement en cours d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

B. BORDET